

OBSERVATOIRE DE L'EAU 2022

ANALYSE DU PRIX DE L'EAU

Depuis 2005, le Service de l'eau potable et des milieux aquatiques (SEPOMA) de la Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture du Département, collecte annuellement un spécimen de facture d'eau pour chacune des communes de Seine-et-Marne. Cette enquête annuelle est rendue possible grâce au concours de tous les gestionnaires d'alimentation en eau potable, et d'assainissement collectif du département (communes, intercommunalités, délégataires).

L'objectif de l'analyse de ces documents est d'actualiser le prix moyen de l'eau en Seine-et-Marne, de suivre la variation des différentes composantes de la facture à l'échelle communale et départementale, et enfin d'expliquer les évolutions de tarification.

En plus de l'intérêt que représente une connaissance précise du prix de l'eau, compte tenu de l'importance de ce sujet dans l'opinion et des disparités constatées sur notre territoire, cet inventaire constitue un outil d'information souhaité par le Plan départemental de l'eau, qui a été signé en 2006 et reconduit en juin 2012, puis en octobre 2017 pour la période 2017-2024.

Ce document présente les résultats de ces analyses sur la base des factures d'eau de 2021.

A. La facture d'un particulier.

Le principe de financement du service de l'eau.

Si l'eau est gratuite à l'état naturel, le traitement visant à la rendre potable, son acheminement jusqu'aux habitations, puis la collecte et la dépollution des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel, en passant par l'entretien des canalisations et de tous les ouvrages du réseau, ont un coût. A ce titre, la Loi sur l'eau de 1992 établit le principe comptable selon lequel « l'eau paye l'eau ». Ainsi, la norme budgétaire et comptable M49 assujettit les collectivités, dès lors qu'elles comptent plus de 3 000 habitants, à tenir un budget autonome pour les services de l'eau. Ce sont les abonnés de l'eau, via leur facture d'eau, qui financent les dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Quel que soit le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif, cette facture d'eau permet la distinction entre les coûts liés à l'eau potable, ceux relatifs aux eaux usées, et les redevances et taxe afférentes.

Composition de la facture.

La production et la distribution d'eau potable génèrent des coûts à plusieurs étapes : le captage, la potabilisation, et l'acheminement de l'eau font intervenir différents types d'ouvrages qui doivent être entretenus et exploités. Il faut également prendre en compte les contrôles sanitaires qui sont réalisés en de nombreux points du réseau. De plus, la gestion de tous les services aux clients (abonnements, relevés des compteurs, facturations, conseils, suivis des fuites, renseignements) représente également des coûts à prendre en compte. Ainsi, le volet « distribution de l'eau » de la facture de l'abonné, faisant apparaître une « part collectivité » (ou « part syndicale ») et, dans le cas d'une Délégation de service public (DSP), une « part distributeur » (ou « part délégataire »), couvre l'intégralité de ces différentes dépenses liées à l'Alimentation en eau potable (AEP).

Le volet « collecte et traitement des eaux usées » de la facture d'eau peut être divisé en différentes parts selon le mode de gestion choisi par la commune. Dans tous les cas, il inclut la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, mais aussi la construction et le fonctionnement des

stations d'épuration, ainsi que le traitement des produits résiduels générés par ces usines (boues, sables, graisses, etc...).

La facture d'eau du particulier peut intégrer une taxe (la Taxe sur la valeur ajoutée), et jusqu'à quatre redevances destinées à des organismes publics du domaine de l'eau. On peut les repérer sur la facture d'eau :

DISTRIBUTION DE L'EAU		
Abonnement		Production et distribution de l'eau potable
Abonnement (part distributeur)		
Consommation		Redevance AE*
Consommation (part syndicale) (m³)		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m³)		
TOTAL distribution de l'eau		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Consommation		Collecte et traitement des eaux usées
Consommation (part distributeur) (m³)		
Consommation (part syndicale) (m³)		
Consommation (part intercommunale) (m³)		
TOTAL collecte et traitement des eaux usées		
ORGANISMES PUBLICS		
(taxes et redevances)		Redevances AE* et VNF
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m³)		
Redevance Voies navigables de France (m³)		
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (m³)		
TOTAL organismes publics		
Total HT de la Facture	en euro	TVA
TOTAL TTC de la Facture	en euro	

* Agence de l'Eau

- La redevance de lutte contre la pollution
- La redevance pour prélèvement sur la ressource
- La redevance de modernisation des réseaux de collecte

○ La redevance aux Voies navigables de France (VNF) contribue à l'entretien du réseau navigable.

De plus, la **Taxe sur la valeur ajoutée** (TVA au taux de 5,5 % pour l'eau potable et 10 % pour la partie assainissement depuis 2014 (auparavant 7 % pour la partie assainissement) s'applique sur la facture du particulier. Dans le cas des communes en régie et des EPCI, en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, la TVA peut être optionnelle. La TVA touche en revanche toutes les collectivités en délégation de service public.

B. Le prix de l'eau en Seine-et-Marne (données 2021).

L'analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne se base sur une enquête, réalisée entre septembre 2022 et janvier 2023, auprès de tous les gestionnaires d'eau du département, et dont le taux de réponse a atteint 98 % (les données de 498 communes du département ayant pu être recueillies, 4 n'ayant pas communiqué leurs données et 5 ayant fourni des données incomplètes). Dans 96 % des cas (490 communes), une « facture d'eau type » de 120 m³ complète a été fournie pour l'année 2021.

Le prix global de l'eau dans le département.

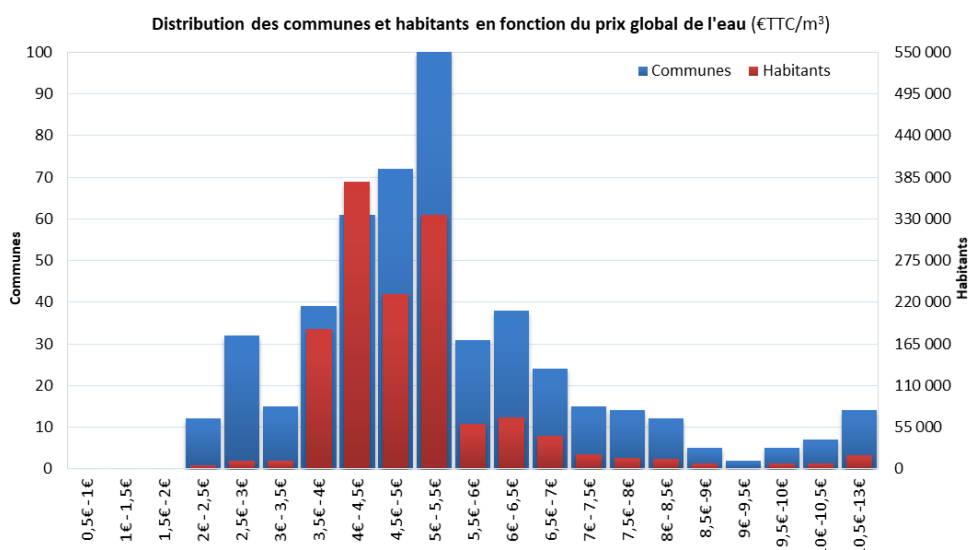
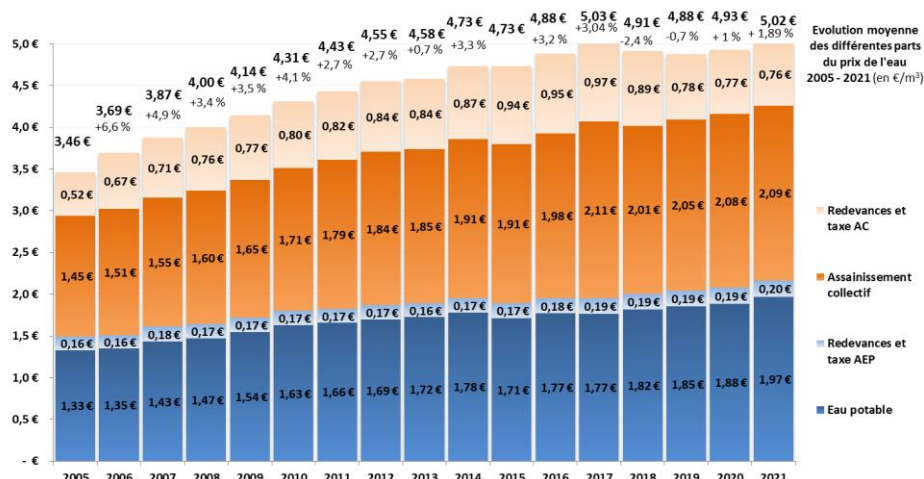
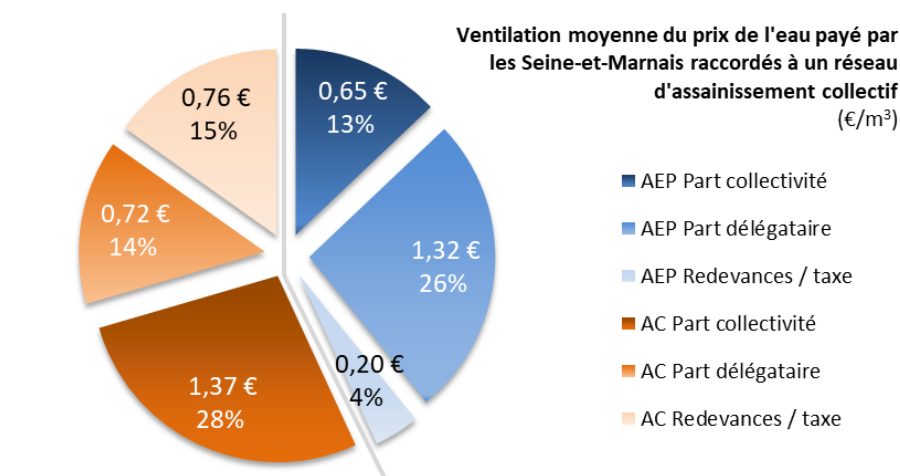
En 2021, à l'échelle départementale, le prix de l'eau moyen payé par un Seine-et-Marnais bénéficiant d'un assainissement collectif s'élève à **5,02 € TTC/m³** (+ 0,09 € TTC/m³ par rapport à 2020), sur la base d'une consommation annuelle ramenée à 120 m³ par foyer. Ce prix peut-être ventilé selon ses différentes composantes :

- Eau potable : 1,97 € HT/m³
- Assainissement : 2,09 € HT/m³
- Redevances et taxe : 0,96 €/m³

A l'échelle du département, on constate que les dispersions de prix de l'eau sont toujours très marquées d'une commune à l'autre.

La tarification varie en effet :

- de **2,05 € TTC/m³** à **6,63 € TTC/m³** pour les communes en Assainissement non collectif (ANC) uniquement ;
- de **3,18 € TTC/m³** à **11,79 € TTC/m³** pour les communes en assainissement collectif.



En 2021, 64 % des communes regroupant 85 % de la population ont facturé l'eau à des tarifs compris entre 3,0 et 6,0 € TTC/m³.

Evolution constatée du prix global de l'eau.

Le prix de l'eau en Seine-et-Marne (pour un habitant raccordé à un réseau de collecte des eaux usées) a connu une augmentation de **1,89 %** entre 2020 et 2021 dû à de légères hausses autant sur la part eau potable qu'assainissement. Sur les seize dernières

années, l'augmentation est de l'ordre de + 45 %, soit en moyenne + 2,8 % par an et + 1,56 €. La variation des prix est globale et la ventilation des prix entre les deux services de l'eau et les redevances et taxe est sensiblement la même d'une année sur l'autre.

Prix global de l'eau dans les départements et pays voisins.

Le prix de l'eau en région Île-de-France a été estimé à 4,27 € TTC/m³ en 2016¹, soit un prix plus bas que celui observé sur notre territoire à la même période. Parallèlement les prix observés dans les autres départements limitrophes hors Île-de-France (moyennes sur les données les plus récentes disponibles) s'élevaient en moyenne à 4,47 € TTC/m³ en 2021.

En 2017, la moyenne européenne s'élève à 4,01 €/m³ et le prix moyen constaté en France en 2021 est de 4,34 €/m³.

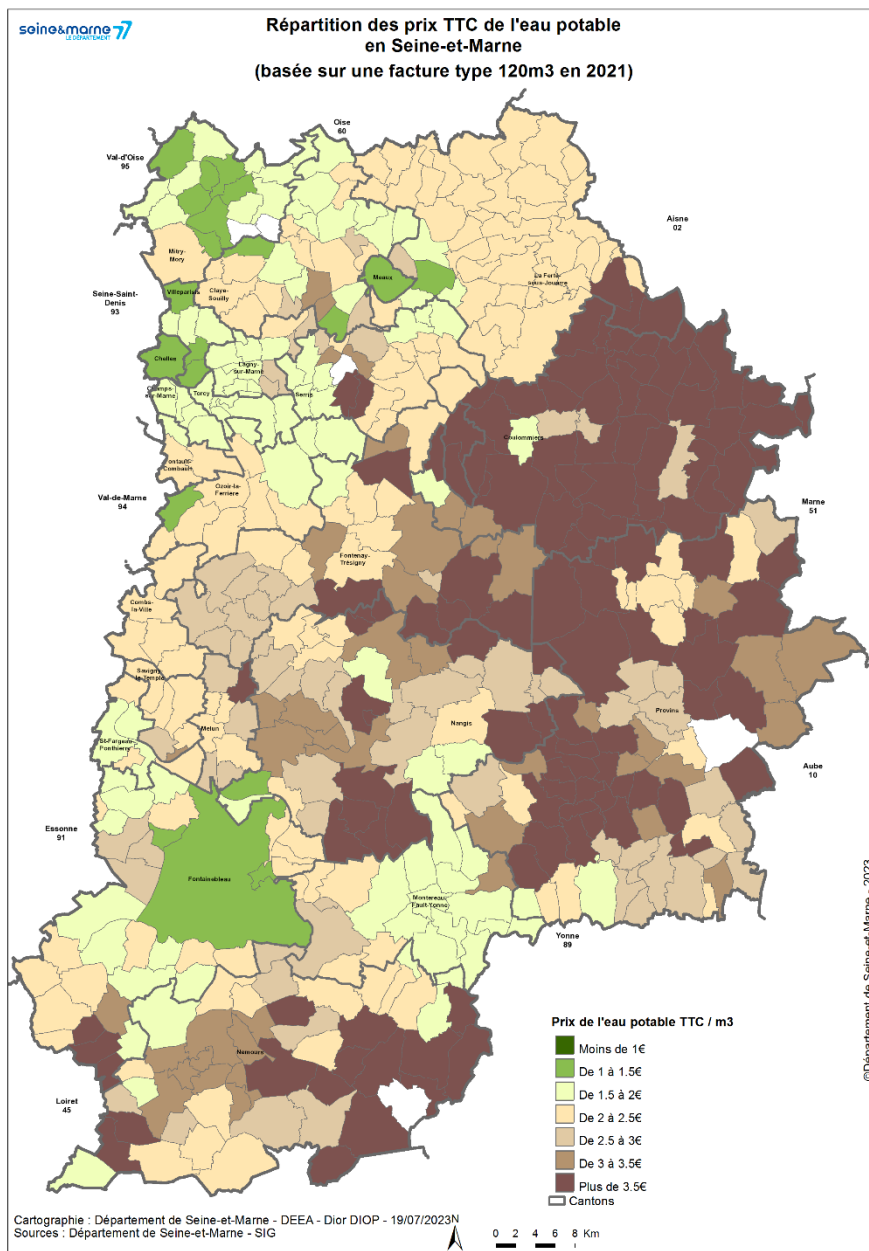
Prix global de l'eau selon la population et le type de commune.

L'analyse par classe de population fait apparaître des hétérogénéités. Avec un prix moyen compris entre 5,97 € TTC/m³ et 6,32 € TTC/m³, les communes de moins de 5 000 habitants sont celles où l'eau coûte le plus cher. A l'inverse, ce sont les plus grosses communes qui ont le prix le plus attractif (4,74 € TTC/m³ pour les communes de plus de 5 000 habitants et 4,29 € TTC/m³ pour les communes de plus de 30 000 habitants). Entre 2020 et 2021, on constate une augmentation du prix de l'eau pour toutes les catégories de communes. Les communes de moins de 500 habitants ont connu la plus grande hausse (+ 10 %). Les communes rurales (80 % des communes de Seine-et-Marne) distribuent une eau environ 30 % plus chère que les communes urbaines.

Impact du prix global de l'eau sur la consommation.

Sur la base des volumes d'eau facturés en 2021 par les gestionnaires et des populations communales, les consommations moyennes journalières par habitant de chacune des communes du département² ont été estimées.

La consommation moyenne journalière d'un Seine-et-Marnais est de 151,7 l/hab/jour ce qui est supérieur à la moyenne nationale (148 l/hab/j) établie en 2015. On notera que pour les collectivités comptant de nombreux industriels, la consommation se trouve artificiellement augmentée. En effet, la consommation moyenne des communes rurales est de 139,5 l/hab/j, pour 151,4 l/hab/j pour les communes urbaines. L'écart de consommation entre les deux types de commune a augmenté par rapport à 2020.



C. Prix de la production et de la distribution de l'eau potable.

Prix de l'eau potable dans le département.

En 2021, le prix de l'eau potable varie de 1,16 € HT/m³ à 4,72 € HT/m³ soit un facteur 4, ce qui s'explique en grande partie par la qualité de la ressource disponible, le type de traitement qu'elle nécessite, et l'entretien qui est réalisé sur le réseau de distribution et les infrastructures.

Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en moyenne 1,97 € HT/m³ dans le département et accuse une légère augmentation par rapport à 2020. Les prix de l'eau potable en Seine-et-Marne sont en fait relativement homogènes puisque plus de 7 communes sur 10 distribuent une eau potable comprise entre 1 et 3 € HT/m³, desservant plus de 90 % des Seine-et-Marnais.

Prix de l'eau potable selon le mode de gestion.

L'analyse par mode de gestion montre que les services des régies communales et intercommunales sont en moyenne à un prix supérieur (2,52 € HT/m³) aux services gérés en délégation (1,91 € HT/m³).

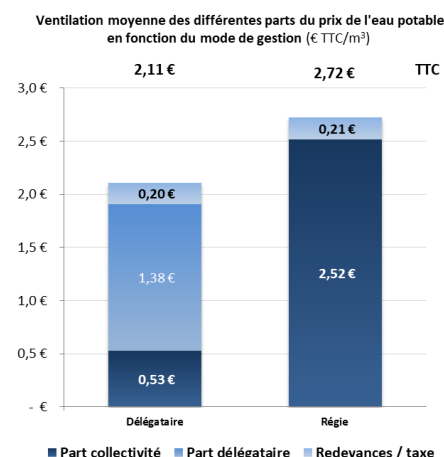
Par rapport à 2020, les prix des régies ont connus une augmentation moins importante (+0,07 € HT/m³) que ceux des services gérés en délégation (+0,24 € HT/m³).

On constate une disparité entre les prix des régies communales et les prix des régies intercommunales (1,99 € HT/m³ contre 2,54 € HT/m³), qui s'explique d'une part par une plus grande complexité technique de gestion des communes regroupées en syndicats (historiquement regroupées autour d'une usine de traitement, par exemple), et la possibilité pour les régies des communes inférieures à 3 000 habitants d'abonder le budget de l'eau par le budget général, ce qui baisse artificiellement le prix de l'eau. Lorsqu'un EPCI prend la compétence eau, ce

¹Eau France 2021

² Performance des réseaux d'alimentation en eau potable de Seine-et-Marne en 2021 - Département de Seine-et-Marne, 2023

type d'artifice n'est plus possible, faisant de facto augmenter brutalement le prix de l'eau pour la commune qui le mettait en place.



Part fixe dans le prix de l'eau potable.

Sur la facture du particulier, le prix de l'eau potable peut comprendre un certain nombre d'abonnements au service perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivité(s). Cette part fixe de la facture a un taux plafonné à 30 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère urbain et à 40 % du coût total du service pour les communes et EPCI à caractère rural ou touristique.

Points remarquables en 2021 :

- La quasi-totalité des communes du département (96 %) pratique la facturation d'une part fixe sur le service de l'eau potable (alors que seules 70 % des communes françaises l'appliquent) ;
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 15,7 % (soit moins que la moyenne française de 17 %) ;
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'eau potable sur la facture d'un Seine-et-Marnais est de 30,7 € HT, contre 42 € HT pour le reste de la France ;
- En 2021, aucune commune ne dépasse le seuil de la part fixe eau potable.

D. Prix de la collecte et du traitement des eaux usées.

Prix de l'assainissement collectif dans le département.

En 2021, le prix de l'assainissement des eaux usées varie de **0,99 € HT/m³** à **6,12 € HT/m³** soit un facteur 6, ce qui peut notamment s'expliquer par l'âge des réseaux, les investissements sur les systèmes d'épuration et les différents stades d'amortissement d'une commune à l'autre, ainsi que l'abondement plus ou moins important du budget général dans le budget annexe de l'assainissement. Sur ce point, l'exemple le plus parlant est celui de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois, qui facture l'assainissement à un prix modéré (1 € HT/m³), tout ayant financé la remise aux normes de l'ensemble de son système d'assainissement grâce à son budget général, comme peuvent le faire les communes de moins de 3 000 habitants.

Au-delà de ces extrêmes de tarification, le prix de ce service coûte en **moyenne 2,09 € HT/m³** dans le département, et a augmenté de **1 %** par rapport à 2020.

Prix de l'assainissement collectif selon le mode de gestion.

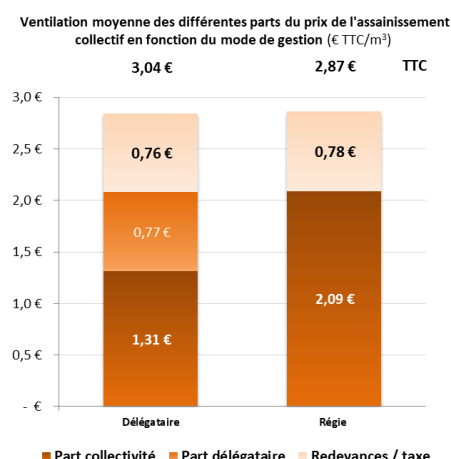
L'analyse par mode de gestion montre que le coût de l'assainissement reste **sensiblement le même que le service soit délégué (2,08 € HT/m³) ou géré en régie (2,09 € HT/m³)**.

Part fixe dans le prix de l'assainissement.

De la même manière que pour le service de l'eau potable, sur la facture du particulier, le prix de l'assainissement collectif peut comprendre un certain nombre d'abonnements, perçus par l'exploitant et/ou la ou les collectivité(s) en charge de la compétence sur la commune.

Points remarquables en 2021 :

- 61 % des communes du département pratiquent la facturation d'une part fixe sur le service de l'assainissement (alors que seules 35 % des communes françaises l'appliquent) ;
- Parmi ces collectivités, le taux moyen appliqué pour la part fixe s'élève à 6,4 % (soit moins que la moyenne française à 21 %) ;
- Le coût moyen annuel de la part fixe de l'assainissement sur la facture d'un Seine-et-Marnais est de 9,3 € HT, contre 42,66 € HT pour le reste de la France ;
- Nous n'observons aucun dépassement de seuil de la part fixe en assainissement.



CHIFFRES CLÉS

5,02 euros TTC/m³

c'est le prix moyen global de l'eau payé par les Seine-et-Marnais en 2021

1,97 euro HT/m³

c'est le prix moyen de la part eau potable, bien que la plage de variation soit large (de 1.16 à 4.72 euros HT/m³)

85 %

des habitants du département payent l'eau entre 3,0 et 6,0 euros TTC/m³

2,09 euro HT/m³

c'est le prix moyen de la part assainissement, avec également une large plage de variation (de 0,99 à 6,669 euros HT/m³)